

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT FOOTBALL DE LA HAUTE-SAÔNE

RÉUNIE LE SAMEDI 28 JUIN 2025 à 9H00
A LA SALLE POLYVALENTE DE LA MAIRIE DE MELISEY

Vérification des pouvoirs :

- Sur 60 clubs régulièrement convoqués, 47 sont présents ou représentés, représentant 440 voix délibératives sur 514 , soit 78.33% de participation.

A 9h00, le quorum étant atteint, le Président Philippe PRUDHON déclare l'Assemblée Générale ouverte.



I – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 JANVIER 2025 (publié le 11/01/2025).

Aucune observation n'étant formulée, ledit procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II – RAPPORT MORAL DU PRESIDENT DU DISTRICT : Philippe PRUDHON.

Personnalités présentes :

M. Pierrick LOZÉ sous-préfet de Lure

Madame Sylvie COUTHERUT, vice-présidente du Conseil départemental de Haute-Saône (élue du canton de Melisey), représentant Monsieur Laurent SEGUIN, Président du Conseil départemental

Monsieur Francis PINOT, maire de la commune de MELISEY

Monsieur Francis OUDOT, maire de la commune de SAINT-BARTHELEMY (ou son représentant)

M. Patrick SABY, président du Comité Départemental Olympique et Sportif

M. André CAILLET, président du Comité Départemental des médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif

Excuse reçue : Monsieur le Président de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté de football

9 élus du District présents sur 14.

Un an et un jour plus tard, que vous, clubs, ici réunis ce matin à Melisey, avez fait le choix lors de l'assemblée générale à Colombe-lès-Vesoul, de l'équipe dirigeante du District pour les 4 années à venir, à savoir la mandature 2024/2028.

En dehors de dire l'évidence que le temps passe vite, il nous laisse au moins à chacun individuellement ou davantage collectivement, de faire des choses, chaque heure, chaque jour, chaque semaine, chaque mois, pour faire avancer les clubs, les joueuses et joueurs, le football, les territoires sur lesquels il se pratique, bref notre football départemental.

Football qui, sur un plan général et global, s'articule et vit plutôt bien !

61 clubs actifs, une dizaine en inactivité partielle – rappelons que le District comptait 120 clubs dans les années 2000 et 8 000 licencié(e)s – mais pour autant une très belle et intéressante croissance au niveau des licenciés, puisque la barre, certes symbolique mais tout de même significative, des 10 000 licencié(e)s a été franchie ce printemps.

Cela place notre instance bien sûr en tête dans le département des sports pratiqués, à titre individuel ou collectif, mais est aussi le signe d'une belle vitalité et d'un engagement certain, pour le football, mais plus génériquement pour une pratique associative encadrée.

Merci donc à vous toutes et tous, clubs, présidentes et présidents, dirigeantes et dirigeants, joueuses et joueurs, bénévoles, mais aussi municipalités pour autoriser cette pratique, l'encadrer, la rendre toujours plus populaire et universelle.

Ainsi que cela a été annoncé lors de l'assemblée générale à Colombe, il y a un an, un axe fort et majeur choisi pour la mandature, a été celui du comportement sur et hors des terrains, passant par un renforcement éducatif et préventif, mais malheureusement aussi, assorti d'un renforcement disciplinaire lorsque cela se révèle nécessaire.

Chaque formation d'éducatrice ou d'éducateur, largement dispensées localement, chaque formation de joueuse ou de joueur, chaque formation d'arbitre, reprend les fondamentaux du fair-play, ou « en français » du « jeu régulier », les bases de la sportivité et de la loyauté, du bien se conduire et donc bien vivre ensemble.

Le comité directeur a travaillé le sujet, suite également aux réflexions en ateliers lors de l'assemblée générale de l'hiver 2024, laquelle a, comme toujours, renvoyé quantité d'interventions positives et intéressantes de la part de nos clubs, permettant d'ouvrir des voies ou des portes pour garantir des rencontres sans gros mots (m.o.t.s), renvoyant moins de grands maux (m.a.u.x.) et donc davantage de sérénité et de pratique apaisée.

Pour revenir aux « portes » évoquées à l'instant, et à la lapalissade de mon propos introductif, c'est « enfoncer des portes ouvertes » que de dire que l'on doit bien se comporter, bien se tenir, bien réagir, sur un terrain de sport (et pas que de football), et le slogan un temps utilisé « nous n'avons pas le même maillot mais nous avons la même passion » est désormais dépassé, pour laisser place à des réactions trop souvent épidermiques mais démesurées par rapport à l'importance de la rencontre jouée ; attitudes souvent très vite regrettées mais commises néanmoins, rarement déplorées à chaud mais reprises parfois à la barre d'un bureau de police ou de tribunal ...

Certains parents de jeunes joueurs U11 n'ont pas dû avoir cela à l'esprit lorsqu'ils se sont affrontés physiquement en début de saison ; certaines joueuses et certains joueurs, certaines dirigeantes ou dirigeants non plus, quand la sanction disciplinaire est tombée ...

Faute signifie réparation, et nous ne pouvons pas vaciller, faiblir, ne rien faire ...

Et pourtant, oui ... j'ai faibli il y a quelques semaines ! Lorsqu'en informant à l'avance les acteurs départementaux de la mise en œuvre d'une journée dite « fair-play », mais à l'occasion de laquelle il serait pratiqué le doublement des sanctions disciplinaires et financières, je reconnais avoir naïvement pensé que cette journée se passerait de la manière la plus tranquille qui soit, en me disant « l'annonce des sanctions doublées va dissuader de mal faire, de mal agir, de mal dire ... ».

Cette journée de championnat est la plus lourde en sanctions que nous avons eu à connaître cette saison. Une journée classique renvoie environ 8 à 10 ouvertures de dossiers disciplinaires, alors que celle-ci en a compté 17 !

J'ai parfaitement entendu celles et ceux qui m'ont dit avoir agi plus encore ce week-end là que les autres, pour garantir la sérénité et la tranquillité sur leur pelouse, et qui m'ont dit aussi regretter que celles-ceux qui ont fauté et n'ont pas souhaité tenir compte de la prévenance faite, ne soient pas plus lourdement sanctionnés ...

J'ai compris le message et nous rééditerons la saison prochaine des journées fair-play au cours desquelles le doublement des sanctions interviendra ; l'une sera annoncée, une autre ne le sera pas...

Mais je n'ai pas pu éviter de penser, en moi-même, quelle pouvait être la réaction de certaines ou de certains, clubs, dirigeants, parents, joueuse ou joueur, qui écope d'une sanction déjà forte et qui la voit doublée ... Comment ne pas réagir, intervenir, interagir, si une joueuse ou un joueur est sanctionné(e) de 10 matches fermes, ce qui signifiera alors de 20, puisque la sanction deviendra doublée ...

Une prise de conscience doit intervenir...

Notre instance, mais comme bien d'autres, souffre encore trop de ces manquements et carences sur et en dehors de nos terrains.

La plupart du temps, l'intelligence individuelle et/ou collective permet un retour au calme rapide et durable, et au match de ne pas dégénérer ; parfois hélas non ...et ce sont devant la gendarmerie, la police voire l'autorité judiciaire que les contestations, différends, insultes, injures, ou, nouveauté des banderoles diffamantes, ...vont (tenter de) se régler...

Et tout cela pour du football animation ou compétitions de niveau départemental... La finale de la coupe du monde semble encore loin ...

Je le disais en introduction, une année passe vite et est ponctuée de très nombreux événements, festifs, heureux, plus compliqués ou douloureux, mais nous devons plus que jamais démontrer et faire force et en tant que 1^{er} sport, fort de 10 000 licenciés, d'une solidarité devant l'adversité sociétale qui gagne du terrain, mais ne doit pas gagner « nos terrains ».

Les élus du comité directeur et moi-même n'oublions pas les lignes directrices qui vous sont été proposées et présentées il y a un an, à Colombe-lès-Vesoul, et nous devons poursuivre le travail engagé sur les axes d'accompagnement les clubs autour de leur projet et de leur structuration ; sur l'axe sportif des pratiques traditionnelles et diversifiées (qui fonctionnent bien et plaisent, comme le foot en marchant, n'est-ce pas Monsieur le sous-préfet, devenu pratiquant expert ...) ; de la pratique féminines (11% de notre effectif total) ; de l'axe du partenariat et de recherche de ressources extérieures (toutes redistribuées aux clubs, à l'image des coupes de Haute-Saône Conseil départemental) ; le tout enrichi d'une plus grande et meilleure communication interne et externe.

Merci à toutes et tous, en vos rôle et qualité, pour ce que vous faites et réalisez au quotidien pour faire vivre cette passion du mieux possible. Nous sommes sur la bonne voie, ne relâchons rien.

Je vous souhaite une bonne assemblée générale, faite d'échanges sereins et prospères pour notre instance et vos clubs.

IV) RAPPORTS ACTIVITES COMMISSIONS SAISON 2024/2025 :

Il est rappelé que les rapports d'activités (voir document annexe 1) des Présidents des commissions ont été adressés aux clubs par courriel en date du 23 juin 2025.

Comme informé et préalablement rappelé par le Directeur Administratif, ceux-ci ne seront pas repris par les Présidents des commissions concernées, mais feront l'objet d'échanges en cas de demande d'intervention.

V) REMISE DES RECOMPENSES SAISON 2024/2025 :

Commission départementale des arbitres :



Majors arbitres saison 2024/2025 :

De gauche à droite : MM Charles PRINCE (groupe D1), Ilias BENTIRI (Groupe D3) et Côme JERONIMO (groupe jeunes)

A noter : Alexandre BEAUPRETRE (Groupe D2) non présent excusé

Commission Actions techniques :

Remise récompenses Amicale des Educateurs de Football :



Prix Educateur Prometteur (Benjamin MERCIER- club Larians) et Club formateur : RC SAONOIS (représenté par Mr Paul MADIOT) avec MM Hervé GALMICHE (Allianz Assurance Vesoul – partenaire) et Marc LEMERCIER (président AEF)

Commission partenariat et Fair Play – Ethique :

Récompenses clubs Challenge Fair Play saison 2024/2025



Les représentants des clubs de Fougerolles (D1), Fc La Gourgeonne (D2), Fc La Romaine (D3), Breuches les Luxeuil (D4) avec MM. Bruno MASSON (président commission Fair Play) et Michel Chaney (Geant Foot Franois, partenaire équipementier du District).

Récompenses clubs opération « clubs où il fait bon aller jouer » saison 2024/2025



Les représentants des clubs de Amance/Corre/Polaincourt (catégorie football animation), Colombe les Vesoul (catégorie football compétition jeunes), Perrouse (catégorie football compétitions seniors G) et Melisey/St Barthélémy (catégorie football féminin) avec M. Bruno MASSON (président commission Fair Play)

Challenge des bénévoles :

Récompenses challenge des bénévoles saison 2024/2025



Stéphane BESANCON (club Fc Pays Minier)

Fanny BOUCHER (club Magny Vernois), excusée

Actes Fair Play :



Luc DEMURGER (Club Franchevelle) et Jany PARISOT (club Noidans Vesoul)

(De gauche à droite)

VI) INFORMATION VŒUX CLUBS LURE JS :

Présentation des vœux déposés par le club de Lure JS.

Vœux parus dans leur intégralité en annexe du Procès-verbal du Comité Directeur du 16 juin 2025.

Vœu 1 : doter le district de véritables règlements.

Avis défavorable du Comité Directeur.

Commentaire : notre instance se référant aux règlements généraux de la FFF et de la LBFC. En cas de texte réglementaire spécifique, les clubs ont été avisés par notification, en complément de leur parution sur le site internet du district.

Résultat : accord à l'unanimité avec la décision du Comité Directeur (défavorable)

Vœu 2 : organiser des matchs de barrage entre équipes à une place éligible à l'accession dans plusieurs groupes de D2.

Avis défavorable du Comité Directeur.

Commentaire : volonté de ne pas surcharger le calendrier de fin de saison avec des rencontres tardives et source de tensions sur des matchs à « couperet ».

Résultat : accord à l'unanimité avec la décision du Comité Directeur (défavorable)

Vœu 3 : modifier le challenge Fair Play afin de le rendre plus cohérent.

Avis favorable du Comité Directeur.

Commentaire : un groupe de travail travaillera sur ce dossier pour une présentation et validation par le Comité Directeur.

Résultat : accord à l'unanimité avec la décision du Comité Directeur (favorable)

Ce dossier sera repris pour une prochaine présentation et validation par le Comité Directeur avec prise d'effet pour la saison 2025/26 ou 2026/27.

Vœu 4 : ne pas mettre de notion d'équipes supérieures lors des matchs de coupes jeunes.

Avis défavorable du Comité Directeur.

Commentaire : cette disposition est à l'encontre de l'esprit de la compétition du challenge du District.

Résultat : accord à l'unanimité avec la décision du Comité Directeur (défavorable)

VII) QUESTIONS DIVERSES :

Interventions :

- De M. Gérard CRESSIER, Président de Noidans les Vesoul, sur la représentativité du district de Haute-Saône en Ligue de Bourgogne Franche Comté de Football.

Une réponse lui est apportée par le président du District.

- De M. Bertrand MERCIER, dirigeant du club de Villersexel/Esprels, sur une proposition d'organisation de rencontres Play Off en Départemental 3 et 4, afin de désigner un champion dans ces catégories.

Une réponse lui est apportée par le président de la commission sportive

VIII) INTERVENTIONS DES PERSONNALITES PRESENTES :

- Monsieur **André CAILLET**, Président du Comité Départemental des Médaillés de la jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif (CDMJSEA)
- Monsieur **Patrick SABY**, représentant le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS).
- Madame **Sylvie COUTHERUT**, vice-présidente du Conseil départemental de Haute-Saône (élue du canton de Melisey), représentant Monsieur Laurent SEGUIN, Président du Conseil départemental
- M. **Pierrick LOZÉ** sous-préfet de Lure

IX) CONCLUSION PAR LE PRESIDENT DU DISTRICT, Philippe PRUDHON

Philippe PRUDHON conclut cette assemblée générale électorale du District, remerciant les clubs et l'ensemble des personnalités présentes pour leur participation active.

L'assemblée générale a été une fois encore le reflet de la qualité des acteurs du football haut-saônois, à savoir sereine, réfléchi et positif, et a montré le niveau de confiance important qui prévalait entre les clubs et les élus de leur District.

La date du vendredi 12 décembre 2025 à 18H30 est retenue pour la prochaine Assemblée Générale d'Hiver (en principe à l'espace Villon à Vesoul).

Le Président évoque également les changements que connaîtront prochainement le District en matière de ressources humaines, suite au départ de Thomas PARMENTIER (contrat d'apprentissage) et son embauche en qualité de cadre technique au District d'Eure et Loir au mois d'août 2025, et le départ en retraite de Nathalie CUISANCE (secrétaire administrative et comptable) annoncé pour le mois de juillet 2026.

Le Président remercie l'ensemble des clubs présents et donne rendez-vous pour la reprise des compétitions fin août, après un temps de repos obligatoire et qui doit être le plus réparateur possible.

Un buffet clôture cette assemblée.

Le Président du District,
Philippe PRUDHON

Le Directeur Administratif,
Raphaël TAVERDET